

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE461

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

Rétablir l'alinéa 5 dans la rédaction suivante :

« 3° L'article L. 333-6 est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination formelle.